

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 79 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Lundi 18 Octobre ,

En exercice : 27

De Présents : 23

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane-M. AIGUESPARSE Cédric-M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-M. CAMARA Célestin-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET David-Mme NICODEMO Mélissia-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-Mme DEZ Marylène-Mme LECUREUX Aurore-Mme PRUNET Sophie-Mme AURIOL Anne-M FRELIER Laurent.

Procurations :

Mme ARNAL Estelle donne procuration à M. BRUN Fernand
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne procuration à M. HERAUD
Jean-François

Mme BOULANGER Tamara donne procuration à M. Célestin
CAMARA.

Mme DUPONT Karine donne procuration à Mme SCOTTO
Fabienne

. Etaient absents excusés- NEANT

Délibération portant approbation de la convention-cadre « Missions optionnelle du CDG83 : Conseil en organisation » et autorisant Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme LECUREUX Aurore ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que le Centre de Gestion du VAR, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu des articles 22 à 26-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984, a développé au service de ses collectivités territoriales partenaires des prestations facultatives. Ces prestations sont actuellement les suivantes :

- Conseil en hygiène et sécurité.
- Mission inspection
- Archives
- Conseil statutaire
- Conseil en rémunération, paie à façon
- Documentation et annales
- Assurance statutaire

Et plus particulièrement pour le pôle « Conseil et Emploi territorial », le service Intérim Territorial, le conseil en recrutement, auquel il convient d'adjoindre à présent « le Conseil en Organisation ».

Le Centre de Gestion du VAR propose à la collectivité l'utilisation d'une convention -cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, à cette nouvelle mission dite de « conseil en organisation ».

Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à cette prestation pour l'année en cours.

Monsieur le Maire propose à au Conseil municipal :

- de l'autoriser à signer la convention-cadre proposée par le CDG83.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après délibérations, décide à l'unanimité, de faire appel au CDG83 pour la mission optionnelle « Conseil en organisation » et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre s'y rapportant.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS

